

CONSEIL COMMUNAL DU 16 OCTOBRE 2023

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, A. Toussaint, H. Krier et M. Reiland, échevins
MM./Mmes F. Bemtgen, M. Caldarella, N. Costa, J. Feller-Wilmes, M. Krier,
D. Marques, R. Miny, P. Prickaerts, W. Vullers, M. Weiler, conseillers

Absences: M. F. Kass, conseiller

M. T. Neyens, secrétaire

- DÉCLARATION ÉCHEVINALE - DISCUSSION

Le collège des bourgmestre et échevins et le conseil communal écoutent la prise de position orale des fractions déi gréng et Är Leit fir Miersch.

- URBANISME

Le conseil communal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement particulier (PAP) concernant la modification ponctuelle du PAP sur des fonds sis à Beringen «Im Reuteschberg»/rue Wenzel présenté par le bureau E-cone Sàrl de Mersch pour le compte de la commune de Mersch.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis relatif aux travaux de réfection des ponts existants au parc communal au montant total de 416.000,00 € TTC.
- b) le devis du 26 septembre 2023 relatif au réaménagement de l'Impasse Aloyse Kayser à Mersch au montant total de 1.850.000,00 € TTC.

- PRIME DE VIE CHÈRE

Le conseil communal fixe à l'unanimité les conditions et montants à allouer en 2023 aux ménages ou personnes seules qui en font la demande.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte de vente par lequel la Commune de Mersch cède au Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS) deux lots de terrains d'une contenance totale de 88,94 a sis à Mersch «In den Gehren» au prix total de 6.670.500,00 €.
- b) la convention de coopération intercommunale, signée par les collèges des bourgmestre et échevins des Communes de Mersch, Lintgen, Fischbach, Lorentzweiler et Helperknapp, arrêtant les modalités d'organisation et de financement du service des agents municipaux/gardes-champêtres.
- c) la convention entre les consorts M. Kemp et P. Kemp de Mersch et la Commune de Mersch, autorisant le syndicat intercommunal Sicono-Centre à exécuter des mesures écologiques sur une parcelle sise à Mersch au lieu-dit «Grommeschmillen».
- d) une concession funéraire à 30 ans au cimetière de Mersch.

- CIRCULATION

Le conseil communal confirme à l'unanimité les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, sous le statut du fonctionnaire communal.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS